

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°29

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 17 juin 2025 s'est réuni, Salle des Fêtes Emy-Les-Prés - Rue Emy-Les-Prés - 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Vannina PRÉVOT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Angélique MEZIERE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSCH, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Xavier HAQUIN par Didier LEDEUR
Florence PORTELLI par Xavier MELKI
Benoît BLANCHARD par Angélique MEZIERE
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier DUBOURG
Françoise NORDMANN par Pascal SEIGNÉ
Laurence TROUZIER-EVEQUE par Bernard JAMET
Carole CAUZARD par Marie-Françoise JOLLY
Fazila DEHAS par Joëlle DUPUY
Christine MATTEI par Camille CARON
Laetitia BOISSEAU-STAL par Carole FAIDHERBE
Stéphane GUIBOREL par Gilbert AH-YU
Olivier DALMONT par Thomas COTTINET
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT
Youcef KHINACHE par Saliha DAHMANI
Sophie FERREIRA par Françoise GONZALEZ
Tom MORISSE par Bernard LE DUS

Étaient absents excusés :

N°D_2025_091

Régis PEDANOU, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h07

Secrétaire de Séance : Grégoire DUBLINEAU,

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
03/04/2025	d/8.9/2025/66	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE SUR LE THÈME « CONSTRUIRE ET GÉRER UNE MARQUE FORTE » DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR LE TREMLIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
12/02/2025	d/3.1/2025/67	ACQUISITION PARCELLE AV 0177 RUE DE LA LIBERATION A PIERRELAYE / VENDEURS : CONSORTS BOIREAU-JOMARD-MACAIRE
12/02/2025	d/3.1/2025/68	ACQUISITION PARCELLE AV 0178 RUE DE LA LIBERATION A PIERRELAYE VENDEURS : CONSORTS FOULON-MACAIRE
12/02/2025	d/3.1/2025/69	ACQUISITION PARCELLE AV 0179 RUE DE LA LIBERATION A PIERRELAYE VENDEURS : CONSORTS MACAIRE-BRABANT-DOMY-BENO
14/02/2025	d/3.5.3/2025/70	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE FOODTRUCK SUR LA RUE CHARLES CROS
14/02/2025	d/8.9/2025/71	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ ZE FAB TRUCK RELATIVE À DES ATELIERS CRÉATIFS ET TECHNOLOGIQUES À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
14/02/2025	d/8.9/2025/72	CONTRAT DE CESSION AVEC L'EURL AUDREY - LE SOUFFLE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_091

		DES MOTS - RELATIF A UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE AVEC AUDREY – MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
17/02/2025	d/7.5.3/2025/73	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENTS VELOS LABELLISES SUR LA GARE DE SANNOIS
17/02/2025	d/1.1/2025/74	AVENANT N°2 AU MARCHE DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE EN ASSAINISSEMENT LOT 1 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE STANDARD (2024-18)
18/02/2025	d/3.5.3/2025/75	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS COSTA JONATHAN
19/02/2025	d/7.5/2025/76	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2025 A BEAUCHAMP, EAUBONNE, ERMONT, LA FRETTE-SUR-SEINE, LE PLESSIS-BOUCHARD PIERRELAYE ET SAINT-LEU-LA-FORET
19/02/2025	d/1.1/2025/77	AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS LOT 5 MENUISERIES BOIS-ALU-PVC-ACIER/ METALLERIE/ SERRURERIE/ GARDE-CORPS/ VOLETS/ STORES/ VITRERIE
24/02/2025	d/3.5.3/2025/78	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE LES NYPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE PIERRELAYE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU SPORT
24/02/2025	d/3.5.3/2025/79	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA CHAUSSEE JULES CESAR (SEQUENCE 9)
24/02/2025	d/3.5.3/2025/80	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE CREATION D'UNE VOIE VERTE SE SITUANT SUR LES COMMUNES DE SAINT-LEU-LA-FORET ET LE PLESSIS-BOUCHARD
26/02/2025	d/3.3.1/2025/81	AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / TWOOLS
26/02/2025	d/1.7/2025/82	CONVENTION D'HONORAIRES AVEC MAITRE FLORENT HAUCHECORNE
26/02/2025	d/7.5/2025/83	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES PISCINES D'HERBLAY, CORMEILLES-EN-PARISIS ET PIERRELAYE
26/02/2025	d/7.5/2025/84	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES PISCINES DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES ET SANNOIS
26/02/2025	d/7.5/2025/85	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES MEDIATHEQUES DE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_091

		CORMEILLES-EN-PARISIS, ERMONT ET SAINT-LEU-LA-FORET
26/02/2025	d/7.5/2025/86	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA MEDIATHEQUE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE
26/02/2025	d/7.5/2025/87	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE SEINE À CORMEILLES-EN-PARISIS
27/02/2025	d/1.1/2025/88	AVENANT N°1 AU MARCHE A2023-02 DE CHANGEMENT DE DENOMINATION DU TITULAIRE
03/03/2025	d/1.1/2025/89	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - ARCELLES « LES NOUVELLES FRANCES » A PIERRELAYE - REALISATION D'UNE OPERATION D'HABITAT ADAPTE - AVENANT N° 1 AU REGLEMENT
04 /03/2025	d/3.5.3/2025/90	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIAVEC LA SOCIETE ALAIN FAVERO
04 /03/2025	d/3.5.3/2025/91	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIAVEC LA SOCIETE MARIANNE BUISSON
04 /03/2025	d/3.5.3/2025/92	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIAVEC LA SOCIETE MARTINE LEICKNIG
04 /03/2025	d/3.5.3/2025/93	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS AVEC LA SOCIETE SEVERINE MARAVAL
4-03-2025	d/3.5.3/2025/94	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL - ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COMITE DEPARTEMENTAL 95 FFESSM
04/03/2025	d/1.1/2025/95	AVENANT N°2 AU MARCHE A2022-03 (LOT N°2) RELATIF AU MARCHE DE FOURNITURE DE VETEMENTS, CHAUSSURES ET EPI
04/03/2025	d/1.4/2025/96	CONVENTION DE PRET DE MATERIEL – LIGUE CONTRE LE CANCER DANS LE CADRE DU FORUM SANTE DU 4 JUIN 2025 6 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LES TREMBLEAUX 0 CORMEILLES-EN-PARISIS
04/03/2025	d/3.5.3/2025/97	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE MUSCULATION RUE D'HERBLAY A TAVERNY AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TAVERNY
05/03/2025	d/8.9/2025/98	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION REPAR'ENSEMBLE POUR UN ATELIER DE REPARATION INFORMATIQUE A LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
05/03/2025	d/8.9/2025/99	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ ZE FAB TRUCK RELATIVE À DEUX ATELIERS CRÉATIFS ET TECHNOLOGIQUES A LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_091

06/03/2025	d/8.8.1/2025/100	CONVENTION DE REALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAUX USEES DANS UNE VOIE PRIVEE (AVENUE DES CERISIERS A SANNOIS) ATTENATE AUX PARCELLES AI0303, AI0304, AI0556.
06/03/2025	d/7.5/2025/101	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DE LA LIBERTE A EAUBONNE
10/03/2025	d/7.5/2025/102	MODIFICATION DE LA DECISION N° D/7.5/2025/86 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA MEDIATHEQUE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE
10/03/2025	d/7.5/2025/103	MODIFICATION DE LA DECISION N° D/7.5/2025/85 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES MEDIATHEQUES DE CORMEILLES-EN-PARISIS, ERMONT ET SAINT-LEU-LA-FORET
11/03/2025	d/8.9/2025/104	CONVENTION DE PRESTATION AVEC JEAN-CLAUDE DEGUÎNES RELATIVE À UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
11/03/2025	d/7.5/2025/105	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2025 A BEAUCHAMP, LA FRETTE-SUR-SEINE, LE PLESSIS-BOUCHARD, PIERRELAYE ET SAINT-LEU-LA-FORET
12/03/2025	d/1.1/2025/106	AVENANT N°1 D'AJOUT DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DU MARCHÉ 2023-27
13/03/2025	d/1.7/2025/107	CONVENTION D'HONORAIRE AVEC MAITRE FLORENT HAUCHECORNE
13/03/2025	d/8.9/2025/108	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES RELATIF A UN ATELIER DOUBLAGE ET BRUITAGE SUR PORCO ROSSO A LA MEDIATHQUE DE SAINT LEU LA FORET
13/3/2025	d/7.5/2025/109	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX POINTS D'ARRET DE BUS SUR LES COMMUNES DE BEAUCHAMP ET BESSANCOURT POUR LES LIGNES 2 ET 4
13/03/2025	d/1.1/2025/110	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'IDENTITE ET DE CHARTE GRAPHIQUE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POLES GARES DE LA CAVP (2025-07)
15/03/2025	d/8.9/2025/111	CONVENTION AVEC LAURA CAILLAUD POUR L'ANIMATION DU CAFE DES LECTEURS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
15/03/2025	d/8.9/2025/112	CONVENTION AVEC VIRGINIE GUIMARAY POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE SUR L'HISTOIRE DE L'ART À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_091

17/03/2025	d/8.9/2025/113	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ Tournesol relative à une prestation musicale du Trio Ninine Garcia à l'aire d'accueil « Les Trembleaux » (Cormeilles-en-Parisis)
18/03/2025	d/8.9/2025/114	CONTRAT DE CESSION AVEC LE THEATRE DES BONNES LANGUES POUR 2 SPECTACLES À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
19/03/2025	d/7.5/2025/115	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA CHAUSSEE JULES CESAR ET DE LA MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS CYCLABLES
19/03/2025	d/7.5/2025/116	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA CHAUSSEE JULES CESAR ET DE LA MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS CYCLABLES
19/03/2025	d/7.5/2025/117	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2025 A BEAUCHAMP, EAUBONNE, ERMONT, LA FRETTE-SUR-SEINE, LE PLESSIS-BOUCHARD PIERRELAYE ET SAINT-LEU-LA-FORET
19/03/2025	d/8.8.5/2025/118	SIGNATURE D'UNE PROPOSITION FINANCIERE RELATIVE A L'ÉLABORATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE SUR LES COMMUNES DE BESSANCOURT ET TAVERNY
19/03/2025	d/7.5/2025/119	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN GAINAGE D'UN TRONCON DU RESEAU UNITAIRE ET DU REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN METHODE TRADITIONNELLE RUE DU PROFESSEUR VAILLANT A CORMEILLES-EN-PARISIS
20/03/2025	d/8.9/2025/120	CONVENTION DE PRESTATION RECEPTION DU PRIX COUP DE POUCE ET DEDICACES D'AUTEUR PAR GERALDINE BOBINET A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
20/03/2025	d/8.9/2025/121	CONVENTION DE PRESTATION RECEPTION DU PRIX COUP DE POUCE ET DEDICACES D'AUTEUR PAR MAUD PLACINES A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
21/03/2025	d/1.1/2025/122	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE DUP RESERVE FONCIERE D'UNE PARTIE DE LA ZAE DES PRIMEVERES A PIERRELAYE
24/03/2025	d/7.5/2025/123	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
24/03/2025	d/7.5/2025/124	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE D'HERBLAY
24/03/2025	d/7.5/2025/125	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE MONTIGNY-

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_091

		LES-CORMEILLES
24/03/2025	d/7.5/2025/126	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE PIERRELLAYE
24/03/2025	d/7.5/2025/127	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE SANNOIS
24/03/2025	d/7.1.6/2025/128	CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE SAINT LEU LA FORET
24/03/2025	d/7.1.6/2025/129	CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE TAVERNY
24/03/2025	d/8.3/2025/130	CONVENTION RELATIVE A L'EFFACEMENT DE RESEAU AERIEN DE TELECOMMUNICATION ROUTE DE SEINE A CORMEILLES EN PARISIS
25/03/2025	d/3.3.1/2025/131	AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL / PLDB CREATION
26/03/2025	d/8.9/2025/132	CONVENTION DE PRESTATION RECEPTION DU PRIX COUP DE POUCE ET DEDICACES D'AUTEUR PAR AGNES GUILLON ROBIN A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
28/03/2025	d/8.3/2025/133	CONVENTION POUR LA REALISATION PUIS LA REMISE D'OUVRAGES ELECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE EN VUE D'UN RACCORDEMENT COLLECTIF (CRRO).
31/03/2025	d/7.5/2025/134	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE SEINE À CORMEILLES-EN-PARISIS
31/03/2025	d/1.1/2025/135	AVENANT N°2 AU MARCHÉ 2019-13 D'INTEGRATION DE NOUVELLES LIGNES DE PRIX AU SEIN DU BPU DU MARCHÉ
31/03/2025	d/1.1/2025/136	AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2021-39 ACTANT DE LA FUSION D'UN DES CO-TRAITANTS TITULAIRES DU MARCHÉ
31/03/2025	d/7.5/2025/137	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
31/03/2025	d/7.5/2025/138	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE D'HERBLAY-SUR-SEINE
31/03/2025	d/7.5/2025/139	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES
31/03/2025	d/7.5/2025/140	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE PIERRELLAYE
31/03/2025	d/7.5/2025/141	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_091

		DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE DE SANNOIS
01/04/2025	d/7.5/2025/142	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU UNITAIRE RUE JEAN JAURES A ERMONT
01/04/2025	d/8.9/2025/143	CONVENTION AVEC LA SOCIETE RDM VIDEO POUR LE PRÊT D'UNE EXPOSITION INTITULÉE « PANORAMA DU CINEMA JAPONAIS » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
01/04/2025	d/8.9/2025/144	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SANNOIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
02/04/2025	d/8.9/2025/145	CONTRAT DE PRESTATION AVEC ATELIERS GEEKS POUR UN ATELIER DE CRÉATION D'UN JEU VIDÉO À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)

Fait et délibéré ce jour à Cormeilles-en-Parisis.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»